



Le ver oculaire oriental s'implante-t-il aussi au nord des Alpes chez le chien, le chat et le cheval ?

Les documents d'ESCCAP donnent des réponses

280423. Les thélases sont des vers ronds blanchâtres et transparents, longs de 0,5 à 2,0 cm, qui parasitent les yeux de différentes espèces animales. Chez les animaux concernés, on les trouve dans le sac conjonctival sous la membrane nictitante et dans les canaux excréteurs des glandes lacrymales et nictitantes. Les chiens, les chats et les canidés sauvages sont infestés par *Thelazia callipaeda* (également connu sous le nom de ver oculaire oriental), qui est transmis par les mouches des fruits (*Phortica variegata*), surtout en été. Des cas isolés ont également été décrits chez l'homme. En revanche, *Thelazia lacrymalis* est présente chez les chevaux; elle est transmise par la mouche des yeux (*Musca autumnalis*).

Les signes cliniques chez le chien, le chat et le cheval ne sont généralement observés qu'à partir d'une infection de plus de 10 vers par œil. Les animaux présentent une conjonctivite avec des rougeurs et une augmentation du larmoiement, on observe également souvent une sensibilité accrue à la lumière. Dans les cas graves, des modifications de la cornée peuvent apparaître, accompagnées d'un ulcère de la cornée et, dans les cas avancés, d'une inflammation de la partie centrale de l'œil. Lorsque la charge de vers est faible, l'infection passe souvent inaperçue. Des infections bactériennes concomitantes peuvent être impliquées dans le processus de la maladie. Les chiens de grandes races âgés de plus de 3 ans sont plus souvent atteints que les animaux plus petits et plus jeunes. En revanche, les chevaux âgés de 3 à 4 ans sont plus souvent atteints que les animaux plus âgés.

Initialement répandues en Extrême-Orient et décrites pour la première fois en Italie en 1989, **les thélases sont aujourd'hui également fréquentes en Europe**, avec de fortes variations régionales et saisonnières de la prévalence. Elles ont été détectées dans le sud de l'Italie, en France, en Espagne, au Portugal, en Grèce, en Allemagne, en Autriche et dans certains pays des Balkans. Au cours des 25 dernières années, le ver oculaire s'est fortement répandu. Cela est probablement dû en partie à l'importation accrue d'animaux en provenance de pays endémiques. En Suisse, le ver oculaire a été détecté en grand nombre au Tessin dès 2004. Selon des études menées par l'Institut de parasitologie de l'Université de Zurich, dans le sud du Tessin plus de 6% des chiens et plus de 11% des renards sont infectés, et la tendance est à la hausse. Il faut s'attendre à ce que le ver oculaire s'établisse également au nord des Alpes.

L'inspection de l'œil et le rinçage du canal lacrymo-nasal permettent de diagnostiquer les nématodes. Chez les chiens et les chats, **le traitement** combine l'élimination des vers et l'application de lactones macrocycliques, qui entraînent l'élimination complète des agents pathogènes au bout de deux semaines au maximum. Chez les chevaux infectés, on utilise le fenbendazole. En Suisse, il existe des médicaments autorisés pour les chiens, les chats et les chevaux avec les substances actives respectives.

De rares cas de thélasiase ont été signalés **chez l'homme** dans différentes régions de haute endémie. La transmission directe du chien à l'homme n'est certes pas possible, mais les parasites peuvent pénétrer dans l'œil humain par les mouches des fruits et s'y multiplier. Les vers oculaires sont extrêmement gênants pour l'homme; ils provoquent des inflammations oculaires et des lésions tissulaires. Les rapports des dernières années indiquent une augmentation de ces cas en Asie. Avec la présence accrue de *T. callipaeda* dans le sud et le centre de l'Europe, il faut également s'attendre à des infections humaines dans ces régions.

Les documents d'ESCCAP offrent aux vétérinaires, aux professionnels de la santé animale et aux propriétaires d'animaux une vue d'ensemble précise. Ils servent à protéger efficacement les chiens, les chats et les chevaux contre le ver oculaire et à protéger la santé humaine.

>>> Télécharger ici le guide 1 « Lutte contre les vers (helminthes) chez les chiens et les » :

[ESCCAP-CH_GL-Endo-rev_f_def_140415-2_cut.pdf](#)

>>> Télécharger ici le guide 5 « La lutte contre les agents pathogènes vectorisés chez le chien et le chat » :

[Guideline_Vektoren_Franz.pdf \(esccap.ch\)](#)

>>> Télécharger ici le guide 8 « Traitement et prévention des parasitoses gastro-intestinales chez le cheval et d'autres équidés » :

[2020-FR_Pferd-Guideline.indd \(esccap.ch\)](#)